
JOURNAL GÉNÉRAL

DE FRANCE.

Du Mercredi 6 Juin 1792.

NOUVELLES.

De Vienne, le 25 mai.

LE corps de l'impératrice douairière a été déposé le 19, dans l'ancien caveau de l'auguste famille impériale, chez les RR. PP. capucins. La cour portera le grand deuil pendant trois mois, mais les spectacles ne seront fermés que trois jours.

M. de Noailles, ci-devant ambassadeur de sa majesté très-chrétienne, a obtenu ses passe-ports, parce que notre cour vient d'être informée que M. Blumendorf, notre chargé d'affaires à Paris, en étoit parti sans avoir éprouvé aucun mauvais traitement de la nation.

Les Tyroliens sont furieux du massacre qu'on a fait à Lille de leurs compatriotes qui y étoient prisonniers. Tous veulent s'engager pour les venger, et ils arrivent ici en foule.

Toute la capitale a été saisie d'horreur en apprenant le massacre de ces prisonniers, mis en pièces de sang-froid par un peuple furieux. Tous nos soldats ont frémi à ce récit d'atrocités, incroyables chez une nation, qui, depuis qu'elle est libre, semble s'être dépouillée de tous les sentimens qui honorent l'espèce humaine. Dieu veuille que la partie saine de la nation Française ait assez de force et de courage pour empêcher la continuation de ces crimes, qui, sans cela, forceroient tous les peuples à courir sus à ses bêtes féroces pour les exterminer.

Ratisbonne, 20 mai. Les rois de Hongrie et de Prusse viennent de déclarer aux illustres états à la diète : « Que la guerre survenue avec la France, rendoit indispensable l'asso-

ciation des membres de l'empire Germanique, pour la défense de la patrie commune; que pour le maintien de la tranquillité publique, et afin de mettre les frontières de l'Empire en sûreté, les deux puissances respectives s'étoient déjà alliées, de manière que par ce moyen les cercles exposés par leur situation, pouvoient se promettre un secours et une assistance efficaces; sous condition cependant que chaque état des mêmes cercles entre dans la confédération et fournisse à proportion de ses moyens un contingent, soit en troupes, en argent ou en fourage; mais que dans le cas où ces états envisageassent la guerre présente comme uniquement relative à la maison d'Autriche, les deux cours royales, y consentant, régleroient néanmoins leurs opérations ultérieures d'après cette maxime connue, *qui n'est point pour nous, est contre nous.* »

Berlin, 24 mai. Le roi a passé en revue plusieurs régimens, qui ont exécuté des manœuvres qui l'ont beaucoup satisfait. Toute la cour est revenue de Postdam. L'entrée prochaine des troupes Russes en Pologne n'est plus douteuse, l'impératrice de Russie vient de faire paroître une déclaration relative à cet objet. Cette nouvelle n'est pas sans importance au milieu de la crise dont l'Europe est travaillée; elle va compliquer les intérêts de la politique des cours.

Francfort, 25 mai. M. le duc regnant de Brunswick a prescrit une autre route à la colonne Prussienne, composée de huit régimens; elle dirigera sa marche sur Cassel, Fritzlar et Herborne pour Coblenz, où elle arrivera à la fin de juin; c'est là que sera le quartier général.

Avignon 27 mai. Les nouveaux commissaires de la Drôme et des Bouches-du-Rhône ont fait parôître une proclamation qui a produit un assez bon effet. Déjà plusieurs familles émigrées de cette ville sont rentrées. Voici un extrait de cette proclamation.

« Déjà nous avons aperçu des dispositions au retour de l'ordre, déjà la voix du vrai patriotisme se fait entendre, déjà l'effervescence commence à s'apaiser, les passions injustes se taisent, les intérêts se confondent; bientôt l'esprit public qui commande tous les sacrifices, exercera par-tout son utile influence; et c'est alors, CITOYENS, que vous serez véritablement heureux, que la paisible jouissance de la liberté vous sera assurée.

Et vous que de tristes événemens ont éloignés de vos foyers, rentrez avec assurance dans le sein de vos familles, la loi vous assure sa protection; venez jouir du libre exercice de vos droits. Le temps des élections approche: c'est du choix de vos administrateurs, de vos juges, de vos prêtres constitutionnels; c'est de la bonne organisation de la garde nationale que dépendra le salut public et votre tranquillité future. Si vous n'assistez pas aux assemblées primaires, si votre indifférence laisse un libre essor à l'intrigue, si le vice et la vertu pèsent également dans la balance des opinions, il ne pourra s'établir aucune confiance entre les magistrats et le peuple; les autorités constituées seront avilies, et l'arbre de la liberté ne pourra s'élever.

Et vous tous, enfans de la patrie, qui n'avez pas désespéré de la chose publique, vous qui, soutenus par votre courage et par votre civisme, avez conservé la pureté de vos principes au milieu des commotions violentes d'un ébranlement politique, hâtez-vous de déposer vos ressentimens sur l'autel de la liberté! Pardonnez des erreurs d'opinion! Que les mesures repressives n'appartiennent désormais qu'à la loi! C'est aujourd'hui qu'il faut sceller un pacte de famille, un traité d'union nécessaire à votre bonheur; c'est aujourd'hui que des citoyens devenus libres doivent se réunir sous l'étendard du patriotisme, et jurer tous ensemble LA CONSTITUTION FRANÇAISE OU LA MORT. »

— Nous ne sommes cependant pas sans inquiétudes. Elles sont fondées sur l'existence d'un club infernal, qui n'est tenu que par les brigands de Monteux, et dont les chefs sont Duprat le jeune, le juge Raphel,

décrété d'ajournement personnel, et autres meneurs de la faction. Ce club dans lequel il se fait journellement les motions les plus incendiaires, a pris de la consistance depuis que les volontaires nationaux s'y rendent en foule; mais aucun citoyen honnête n'y a encore paru. On y a arrêté, ces jours derniers, la fabrication de deux mille piques, pour armer, a-t-on dit, les femmes; mais on sait qu'elles sont destinées à armer le parti des brigands de Monteux.

Le club n'étant composé que d'une soixantaine de Gredins, l'excrément et la lie du peuple, sans fortune et sans possessions, on n'a aucun fonds pour fournir à la fabrication arrêtée; d'où l'on conclut qu'on lèvera une contribution forcée sur tous les citoyens, pour fournir à cette dépense, ce qui n'est pas une perspective peu inquiétante.

On croit que le fameux Jourdan a été arrêté aux environs du Saint-Esprit; d'autres disent qu'il a trouvé un asyle à Nîmes. Cette bête féroce, que l'assemblée nationale a déchainée, est la terreur de tous les pays voisins.

Paris, 5 Juin.

Les habitués de la terrasse des Feuillans poussent des cris de rage, selon toute la force de l'expression, du décret qui déclare qu'il n'y a pas lieu à accusation contre M. Duport-du-Terre. Qu'on imagine un troupeau de bêtes féroces à qui l'on enlève tout-à-coup une proie qu'elles étoient prêtes à dévorer, et l'on aura une idée assez juste de la fureur qui agite les motionnaires. Ils vomissent hautement les injures les plus atroces contre l'assemblée. Tous les députés, à l'exception de Merlin, de Basire, Chabot et quelques autres, sont des gueux, des scélérats; et autres noms, accompagnés d'épithètes énergiques que nous épargnons à nos lecteurs. La liste civile a redoublé d'efforts et est parvenue à les séduire. Le peuple est trop bon: il faut qu'il se leve tout entier: il faut qu'il devienne celui du 14 juillet! — Tels sont les cris qui s'échappent de tous les groupes. Il faut avouer qu'on ne reconnoît pas, au décret qu'elle vient de porter, la majorité de l'assemblée. Ce n'est pas que nous ayons eu jamais assez bonne opinion de M. Duport-du-Terre pour croire qu'il méritât l'honneur d'aller à Orléans; mais depuis quelques jours cette imposante majorité avoit si bien soutenu la

hauteur à laquelle elle s'étoit élevée tout-à-coup, qu'il étoit difficile de croire que M. Duport, qui est feuillant et accusateur public, dût l'arrêter dans sa marche rapide.

— Les anciennes divisions renaissent du sein des factions. Nous avons vu comment Rouyer a traité Brissot. Celui-ci s'en est vengé sur Chabot, qu'il regarde comme un homme absolument inepte, et qui n'a pas même le honteux talent de la dénonciation. Des 182 pièces que Chabot avoit annoncé avec emphase devoir prouver l'existence du comité autrichien, plusieurs, dit Brissot, sont controuvées, d'autres insignifiantes, et d'autres absurdes; ce sont ses propres expressions. Mais, nous l'avons dit, ces haines particulières ne nuisent point au mouvement de la masse. De nouveaux projets, des projets affreux se forment dans l'antré jacobite. On veut la guerre civile, puisqu'on s'obstine à vouloir arracher des bras du roi, cette reine auguste et malheureuse, la seule consolation de ce monarque que presse le poids de la douleur, et dont la santé est altérée en ce moment, par les inquiétudes mortelles qu'il éprouve. Les factieux veulent, à quelque prix que ce soit, s'assurer d'un otage, qui, dans un moment de péril, soit le garant de leur propre vie. La garde nationale est le seul obstacle qu'on ait à vaincre pour exécuter cet horrible dessein. Depuis plusieurs jours, on s'efforce de l'associer avec les piques. Si on n'y réussit pas, alors, ou elle sera dissoute, ou l'on tiendra sa force en échec, par le nouveau camp qui va se former aux environs de Paris.

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Suite de la séance du lundi 4 juin.

Quand il s'agit de dénonciations dont M. Chabot est l'organe, on doit s'attendre à un tissu de calomnies aussi atroces qu'absurdes, et qui, dans un temps où les lois auroient quelque vigueur, meneroient infailliblement à l'échaffaud celui qui en seroit l'auteur. Dire que plusieurs jacobins ardents du côté droit en ont été tellement indignés, qu'ils ont demandé que M. Chabot fût emprisonné à l'abbaye, c'est dire assez ce qu'il en faut penser. Voici cette série monstrueuse de preuves, apportées par M. Chabot.

M. Duport, ancien ministre de la justice, a dit à un député du Calvados, que la cons-

titution ne pouvoit se soutenir telle qu'elle est.

M. Mansuy, garde nationale de Valleville, district de Caudebec, écrivoit, au mois de février dernier, que les ci-devant nobles, à l'aide de leurs domestiques et des employés aux fermes, devoient enlever le roi.

Le 10 février, un domestique, revenu de Coblenz, disoit à Mortagne, qu'on devoit emmener le roi de gré ou de force; et dans ce cas, l'on décideroit qu'il n'est pas en état de régner, et Monsieur seroit nommé régent du royaume; si l'on ne pouvoit emmener le roi, on le poignarderoit ou on l'empoisonneroit, et ce crime, qu'on feroit retomber sur les jacobins et l'assemblée nationale, légitimerait la ligue contre la France.

Une lettre de Bordeaux prédit l'enlèvement du roi et la guerre civile.

Une autre lettre dit que les émigrés seront bientôt à Paris, et donneront la chasse aux brigands du manège.

Un particulier accuse M. Beaumarchais d'avoir acheté, en pays étranger, cinquante mille fusils, et de les avoir déposés à Paris, dans un lieu suspect.

MM. Pont-l'Abbé et d'Hervilly, officiers de la garde du roi, doivent être décrétés d'accusation; le dernier a souscrit une ordonnance par laquelle le roi distribue des gratifications à ses ci-devant gardes, pour leur conduite distinguée.

Des spectateurs des tribunes ont été payés pour huer ou applaudir.

La section de l'Arsenal dénonce des conciliabules dans l'hôtel de M. de Montbarrey.

Conseils secrets tenus par M. le comte de Grimaldy, officier au service de l'empereur.

M. de Lambesc, caché au donjon des Tuileries, est reparti pour Bruxelles.

M. de Nivernois se rend journellement chez le roi, et y reste depuis neuf heures jusqu'à midi, de-là il va à Saint-Ouen, où le roi et la reine le visitent quelquefois.

Conseils autrichiens dans l'abbaye de Saint-Denys, au château de Baillon, aux Ursulines de Saint-Denys, à Chantilly.

Il part des courriers de chez M. le cardinal de la Rochefoucault, archevêque de Rouen.

Un ci-devant garde-du-corps se rend au conseil, chez la reine, sous prétexte d'un concert.

Il y a un conseil à Autenil, chez M^{me}. de Boufflers, qui est revenue pour avoir part au gâteau; MM. Bertrand et Montmorin y étoient le 17 mai; les lettres sont appor-

tées par des courriers, qui les déposent dans un tronç, à Bagatelle, où s'est rendu un grand personnage.

Mêmes conseils à Briche, près saint-Denys, et chez M. d'Aguesseau, rue Ventadour.

On a vu, un soir, cent voitures dans le bois de Boulogne, allée de Madrid; ces messieurs avoient des cocardes blanches.

Une lettre d'un *correspondant sûr*, à Coblenz, dit que M. de Broglie avoit reçu, le 10 avril, deux lettres de M. de Rochambeau, et une de M. de Brissac; qu'un officier avoit apporté à M. de Bouillé des dépêches de M. de Lafayette; que M. Lukner étoit regardé comme un imbécille; que M. de Narbonne avoit écrit que, dans peu, il seroit de l'autre côté; que M. de Biron écrivoit à M. le comte d'Artois: « laissez-nous travailler, on connoît l'ouvrier à l'ouvrage. » — Le même correspondant écrivit le 12 mai: « c'est le vrai moment d'attaquer, dans six semaines, il ne sera plus temps; je sais que vous êtes trahis par vos généraux, sur-tout par Lafayette; *s'il m'étoit permis de mettre la main sur ses lettres, vous verriez la trame.....* »

— M. Ribbes, comme nous l'avons dit, est monté à la tribune, pour dénoncer la faction d'Orléans et ses agens. Il avoit à présenter un tableau bien intéressant par son horreur même. Il a retracé les crimes de ce prince régicide, flétri dans toute l'Europe et chargé d'un opprobre éternel: il a présenté payant les assassins qui devoient pénétrer dans le palais, massacrer le monarque sur les marches du trône, et étendre leur fureur sacrilège jusqu'à cet enfant précieux, auguste rejeton de tant de rois. Il a rappelé les manœuvres honteuses et infamantes de ce ministre, qui a engagé la France dans une guerre à laquelle elle pourra devoir son salut, mais dont les premiers revers n'appellent pas moins la vengeance sur la tête de celui à qui seul on doit les imputer. Il a cherché à exciter l'indignation de l'assemblée, contre les Carra, les Gorsas, les rédacteurs de la Chronique, l'auteur du Patriote Français (Brissot), et cette foule de libellistes impudens, qui font du métier d'écrire un infâme brigandage.

En payant à M. Ribbes le tribut d'éloges qu'on doit au courage et à l'intégrité, nous dirons cependant qu'il n'avoit aucun des

moyens propres à faire triompher la cause qu'il soutenoit. Un organe foible et ingrat, une contenance froide et plus que timide, aucun moyen oratoire, aucun de ces mouvemens qui influent si puissamment sur une nombreuse assemblée, un auditoire fatigué par une séance qui avoit déjà duré cinq heures, tout contribuoit à augmenter la défaveur qu'avoit fait naître le simple exposé de ce que M. Ribbes avoit à dire.

Il falloit une bouche plus éloquente, un orateur plus habile, plus exercé, pour forcer au silence ceux même qu'on attaquoit indirectement. Nous regrettons de n'avoir pas vu à la tribune M. Ramond appuyer de ses talens et de ses moyens, une cause qui pouvoit rejeter sur les vrais conspirateurs les crimes dont ils ont feint de chercher la trace dans ce comité, dont l'existence supposée a servi à voiler des complots trop réels.

Séance du mardi 5 juin 1792.

Le ministre de la justice annonce que plusieurs criminels d'Avignon ont été arrêtés.

Un membre veut se justifier des inculpations dirigées contre lui par M. Chabot: on passe à l'ordre du jour.

M. Narbonne écrit à l'assemblée pour se plaindre d'une dénonciation faite contre lui par M. Lecointre.

M. Lesage, député, accusé la veille par M. Chabot, lit une retractation de ce calomniateur, signée *François Chabot*.

Le roi demande 6 millions pour le ministre de la marine.

La dénonciation contre M. Duport étoit à l'ordre du jour. Après une discussion longue et bruyante, il a été décrété, à une grande majorité, qu'il n'y avoit pas lieu à accusation. Le ministre de l'intérieur se plaint de ce que les commis de M. Chenin, qui étoit généalogiste, cachent des titres de noblesse, qui doivent être brûlés suivant un décret. Renvoyé au département.

S P E C T A C L E S.

Du 6 juin.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.
Alceste, op.; et *Bacchus et Ariane*, ball.

THÉÂTRE DE LA NATION. *Le Vieux Célibataire*; et *le Cercle*.

L'Abonnement de ce Journal, qui paroît tous les jours, est de 30 liv. pour Paris, & 36 liv. pour la Province, port franc. Le Bureau est rue neuve Saint-Augustin, Hôtel de la Correspondance.